Ce site utilise des cookies et vous laisse le choix d'accepter ou de refuser leur utilisation. ✓ OK, tout accepter
En savoir plus

ESPACE FAMILLE

Accompagnement social et condition du personnel militaire de la Marine

La Marine a mis en place un bureau de liaison des familles (BLF) et un correspondant « Condition du personnel militaire » (CPM) dans chaque port.

Le bureau de liaison des familles

Il assure la liaison entre les familles et les marins embarqués ou en mission. Il est souvent le premier maillon de la chaîne sollicité par les familles qui éprouvent des difficultés à résoudre certains problèmes survenant lors de l'absence des marins (intermédiaire entre les familles, le personnel militaire, les services de la Marine et les différentes administrations civiles).

Ces bureaux sont chargés d'accompagner et de soutenir les familles pendant l'absence du militaire.

Ils informent les familles sur le déroulement de la mission et peuvent adresser au personnel en mission des informations urgentes (téléphone, messagerie) que la famille ne peut lui transmettre.

Par ailleurs, les assistants de service social maintiennent le lien social en organisant des réunions collectives d'information ou des activités de cohésion pour les familles.

> Bureau de liaison des familles Brest-Lorient
13 rue Yves Collet
CC28
29240 BREST CEDEX 09
Tél : 02 98 22 11 13 et 02 98 22 10 91

Courriel : burlifam-brest.contact.fct@def.gouv.fr

> Bureau de liaison des familles Lorient
6 rue de la Cale Ory
BP 92 222
56998 LORIENT CEDEX
Tél : 02 97 12 40 30

Contacts : Mme Pascale Le Cloirec et le MP ® Gilles Arbez

> Bureau de liaison des familles Toulon
Base vie de Sainte Anne - Pavillon Hesnard
199-217 Boulevard Sainte Anne
83000 TOULON

83000 TOULON
Tél : 04 83 16 15 50 - 04 83 16 15 52 (ou 53)

Courriel : burlifam-toulon.cmi.fct@intradef.gouv.fr

- Point d'accueil et d'information de Cherbourg - bureau de liaison des familles
  BCRM - Cercles sports et foyers
  CC03
  50115 CHERBOURG-OCTEVILLE CEDEX
  Tél : 02 33 92 52 55

Courriel : Slf.cherbourg@wanadoo.fr

Ces acteurs doivent être sollicités par le commandement avant le départ en mission de façon à préparer des actions éventuelles pendant la mission et au retour de la mission.

Bureau "Condition du personnel militaire" (CPM) de la Direction du personnel de la Marine (DPM)

Situé au sein du ministère des Armées à Balard, à Paris, le bureau CPM de la DPM :

- Suit en étroite collaboration avec la sous-direction des affaires sociales du ministère, les actions sociales mises en œuvre dans le cadre de la politique sociale du ministère des Armées et des directives du chef d'état-major de la Marine
- S'assure de la coordination des actions de soutien du personnel et des familles en cas de blessure, maladie ou décès

Le bureau DPM/CPM répartit à Brest, Toulon et Cherbourg, des officiers chargés de la condition du personnel. Ceux-ci sont un relai auprès des différents acteurs de terrain que sont les présidents de catégorie, les cercles et foyers, les associations, les clubs sportifs et les assistants des services sociaux. Ils assurent le lien avec les autorités organiques et territoriales et celles en charge du soutien.

Les actions du bureau DPM/CPM peuvent être consultées ainsi que de nombreux documents auprès des différents bureaux de liaison des familles.